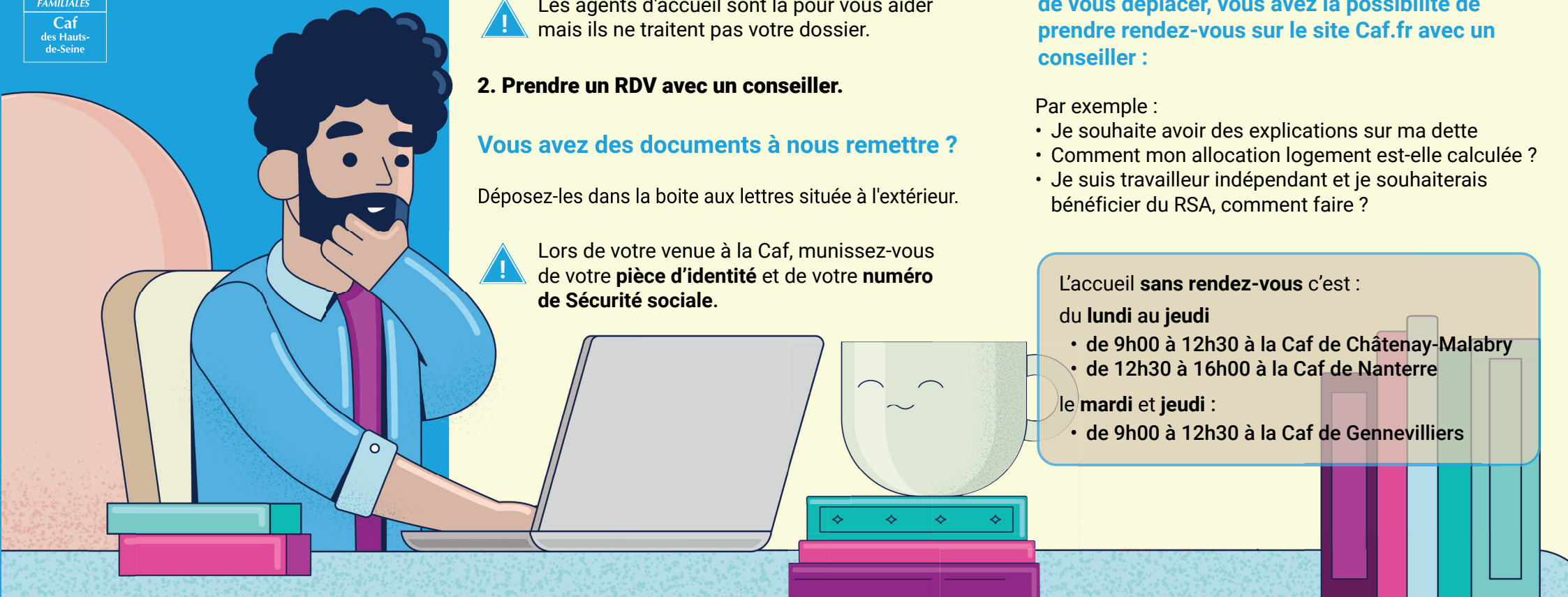
Un accueil sans rendez-vous, c'est quoi ?

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf
des Hauts-de-Seine



Un espace numérique en libre-service pour vous connecter à Caf.fr et un espace accueil conseillers.

L'espace numérique en libre-service

Des postes informatiques sont à votre disposition pour :

1. Effectuer une démarche en ligne :

- consulter vos droits et paiements
- modifier votre situation ou vos coordonnées
- déclarer vos ressources
- faire une demande de prestations

⚠ Les agents d'accueil sont là pour vous aider mais ils ne traitent pas votre dossier.

2. Prendre un RDV avec un conseiller.

Vous avez des documents à nous remettre ?

Déposez-les dans la boite aux lettres située à l'extérieur.

⚠ Lors de votre venue à la Caf, munissez-vous de votre **pièce d'identité** et de votre **numéro de Sécurité sociale**.

L'espace accueil conseillers

Vous avez besoin de renseignements ? Cet espace vous permet de poser des questions simples :

Par exemple :
- Pourquoi n'ai-je pas reçu mon paiement ?
- Quand mon dossier sera-t-il traité ?
- À quel montant ai-je droit ?

Si vous avez des questions nécessitant un examen de votre situation, il n'est pas nécessaire de vous déplacer, vous avez la possibilité de prendre rendez-vous sur le site Caf.fr avec un conseiller :

Par exemple :
- Je souhaite avoir des explications sur ma dette
- Comment mon allocation logement est-elle calculée ?
- Je suis travailleur indépendant et je souhaiterais bénéficier du RSA, comment faire ?

L'accueil **sans rendez-vous** c'est :

du **lundi au jeudi**
- **de 9h00 à 12h30 à la Caf de Châtenay-Malabry**
- **de 12h30 à 16h00 à la Caf de Nanterre**

le **mardi** et **jeudi** :
- **de 9h00 à 12h30 à la Caf de Gennevilliers**